



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 13 MAI 2025, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.**

#### Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville  
Monsieur Martin Dubreuil, premier vice-président et conseiller de Belœil  
Monsieur Martin Leprohon, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand  
Monsieur Sylvain Casavant, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu  
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste  
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

#### Était absent :

Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine

#### Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2025
7. Rapport annuel d'exploitation 2024
8. Compte rendu du comité technique de la RIEVR du 30 avril 2025
9. Consommation d'eau pour les mois de mars et avril 2025
10. Divers
11. Interventions de l'assistance
12. Clôture de la séance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 56 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

25-05-017

### **POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Casavant  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Dubreuil

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

10.1 Plan de protection des sources d'eau potable de la rivière Richelieu – adoption

**ADOPTÉE**

25-05-018

### **POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Thibault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Martin Leprohon

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### **POINT 4. CORRESPONDANCE**

- 25-017 07-03-25 Courriel de MADAME GABRIELLE FORTIN, chargée de projet en environnement, COVABAR, nous informant que le plan de protection des sources d'eau potable a été accepté par le MELCCFP et nous transmettant la version finale, la version abrégée ainsi que le compte rendu de la rencontre du 22 janvier 2025.
- 25-018 23-03-25 Avis de recalcul du taux personnalisé 2024, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,08 \$ au lieu de 1,09 \$.
- 25-019 23-03-25 Avis de recalcul du taux personnalisé 2025, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,06 \$ au lieu de 1,07 \$.
- 25-020 23-03-25 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2025 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,10 \$.
- 25-021 31-03-25 Certificat de dépôt, MADAME SYLVIE JOBIN, préposée à l'émission, REGISTRE DES DOCUMENTS EN RELATION DE TRAVAIL, attestant le dépôt de la lettre d'entente 2025-01 relative à la réduction de l'horaire de travail de Daniel Tremblay, technicien à l'opération, et départ à la retraite.
- 25-022 08-04-25 Courriel de l'Équipe du financement municipal, Direction du financement à long terme, MINISTÈRE DES FINANCES, nous transmettant la décision du ministre des Finances et l'échéancier de paiement pour l'emprunt de 4 248 000 \$ (refinancement dans le cadre d'un emprunt initial de 10 400 000 \$ du règlement d'emprunt 24-14).
- 25-023 16-04-25 Courriel de MADAME GABRIELLE FORTIN, chargée de projet en environnement, COVABAR, nous informant que le délai du dépôt de la première mise à jour du rapport d'analyse de vulnérabilité est passé de 5 à 9 ans, soit dans 5 ans.
- 25-024 29-04-25 Courriel de MONSIEUR LUC AIROLDI, chef de la division eau potable, VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, nous transmettant l'entente



no de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

intermunicipale pour le partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable avec les résolutions y afférentes.

- 25-025 30-04-25 Courriel de MADAME GABRIELLE FORTIN, chargée de projet en environnement, COVABAR, demandant l'avis de la Régie (et de son conseil d'administration) sur sa proposition pour la mise en place du plan de protection des sources d'eau potable).
- 25-026 30-04-25 Lettre de MADAME KATIA CHASTENAY, CPA auditrice et directrice de la normalisation de l'information financière et du financement, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DE L'HABITATION (MAMH), nous informant que la réserve de notre auditeur lors du dépôt du rapport financier 2024 en lien avec les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (qui n'ont été ni évaluées, ni comptabilisées par la Régie) pourrait être mal perçue par les marchés financiers et que le MAMH compte sur la collaboration de la Régie pour redresser la situation.
- 25-027 01-05-25 Courriel de MADAME LYNE LAPOINTE, conseillère en affaires municipales, MAMH, écrivant à Madame Anne-Marie St-Pierre du MAMH (qui vérifie la nouvelle entente intermunicipale avant sa signature) pour justifier le fait que les clauses 6.1 et 6.2 de l'entente intermunicipale s'écartent de l'encadrement légal (Loi sur les cités et villes ou Code municipal).

### 25-05-019 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Hébert  
**APPUYÉ PAR** Monsieur David Morin

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 25-03, du chèque numéro 20885 au chèque numéro 20904, du déboursé numéro 202500165 au déboursé numéro 202500333, pour un montant total de 1 692 153,86 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### 25-05-020 POINT 6. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

**ATTENDU QUE** le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2024;

**ATTENDU QUE** la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2025;

**ATTENDU QUE** le coût pour la vérification de l'an 2024 était de 11 000 \$;

**ATTENDU QUE** la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2025 est de 11 500 \$;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Casavant  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Hébert

**ET RÉSOLU** de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 11 500 \$ pour l'exercice financier 2025, taxes en sus.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

### **POINT 7. RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2024**

Le rapport annuel 2024 est joint au présent point.

### **POINT 8. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 30 AVRIL 2025 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RIEVR**

Le compte rendu de la réunion du 30 avril 2025 du comité technique de la RIEVR est joint au présent point.

### **POINT 9. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL 2025**

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de mars et avril 2025 sont joints au présent point.

### **POINT 10. DIVERS**

25-05-021

#### **POINT 10.1 PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE DE LA RIVIÈRE RICHELIEU – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière Richelieu est une importante source d'eau potable à l'échelle régionale;

**CONSIDÉRANT QUE** pour chaque usine de traitement d'eau potable de catégorie 1, une analyse de vulnérabilité des sources de prélèvement d'eau de surface a été produite, conformément à l'article 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, en avril 2021, et qu'elles ont mis en évidence la vulnérabilité des sources d'eau potable due aux activités anthropiques et aux phénomènes naturels, tels que des déversements, rejets ou autres;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans de protection sont réalisés sur une base volontaire et qu'ils ne font pas l'objet d'un encadrement réglementaire, mais qu'ils reflètent une volonté politique commune de protéger les sources d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le « Plan de protection des sources d'eau potable de la rivière Richelieu » a été élaboré en partenariat avec les 10 installations de production d'eau potable de catégorie 1 de la rivière Richelieu et avec le COVABAR, avec le soutien financier du « Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) » du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de protection définit et planifie des mesures de protection pour les sources d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil reconnaît l'importance de la protection des sources d'eau potable et souhaite réaffirmer son soutien aux grands principes et actions visant à protéger cette ressource essentielle;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Natacha Thibault  
**APPUYÉ** à l'unanimité

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le document intitulé « Plan de protection des sources d'eau potable de la rivière Richelieu ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POINT 11. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.



**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de  
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

**25-05-022 POINT 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Sylvain Casavant  
**APPUYÉ PAR** Madame Natacha Thibault

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

**ADOPTÉE**

Il est 20 heures 0 minute.

Jacques Drouin, ing.  
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier  
président



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de  
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

